Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2025

Délégation de service public

2) Rapports de contrôle financier 2024 des Délégations de Service Public

Finances

3) Prospective financière 2025-2042

4) Réalisation d'un emprunt de 2M€ : choix de l'organisme prêteur

5) Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

6) Décision modificative N°1/2025

Marché

7) Marché de travaux de mise en place d'un traitement des pesticides et réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois (2025 USESA 12) : attribution

8) Marché de travaux de canalisation et reprise de branchement programme 2025 - sous charte qualité RD9 Grande rue et route de Mareuil sur Ourcq à Montigny l'Allier (2025 USESA 15) : attribution

9) Marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de canalisation et reprise de branchements d'eau potable dans le cadre du programme travaux 2026(2025 USESA 16) : attribution

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

USESA
Eau Sud de l'Aisne

Environnement

10) Marché d'étude de faisabilité d'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et de filière (2025 USESA 13) : attribution

11) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

12) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 20 octobre 2025

Le Président

Hugues DAZARD

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE U.S.E.S.A

Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :
Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr